

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL LES ACTIONS RÉCENTES DU CPQ

Cadenassage : le CPQ en consultation

Le comité multisectoriel cadenassage – dont le mandat est d'identifier des procédures de cadenassage applicables dans les différents lieux de travail et d'élaborer une proposition de modification réglementaire harmonisée pour le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* – s'est entendu, le 12 juin dernier, pour procéder à une consultation sur une proposition de modification réglementaire applicable aux établissements.

Du côté patronal, cette consultation sera menée par le CPQ durant la période estivale pour se terminer à la fin du mois d'octobre 2007. Le document de consultation fera l'objet d'envois ciblés et sera également disponible sur notre site Web. Nous invitons les employeurs touchés par cette réglementation à nous soumettre leurs commentaires.

RSST : le CPQ souhaite rendre plus performant le comité technique sur l'annexe I

Le 30 mai dernier, le CPQ a demandé au président du comité technique sur l'annexe I du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) de revoir les règles de fonctionnement dudit comité afin de le rendre plus fonctionnel et performant.

La partie patronale reproche au comité de proposer un resserrement des normes, bien souvent sans aucune justification scientifique, mais uniquement en fonction des recommandations de l'*American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (ACGIH). Nous ignorons alors s'il existe de véritables problématiques au Québec et, dans certains cas, nous ignorons même si de telles substances sont présentes et utilisées dans les entreprises québécoises.

Une rencontre devait avoir lieu le 6 juin dernier, mais elle a été annulée. La partie patronale a demandé d'ailleurs à ce que les travaux du comité soient suspendus jusqu'à ce que la permanence de la CSST et la partie syndicale s'entendent avec la partie patronale sur de nouvelles règles de fonctionnement du comité.

Formation médicale des membres patronaux de la CLP

Les 1^{er} et 8 juin derniers, le CPQ a organisé une session de formation médicale à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP). Cette formation donnée par la docteure Evelyne Vinet, rhumatologue, portait sur les maladies professionnelles en rhumatologie.

À titre de rappel, les membres issus des associations d'employeurs à la CLP qui ont comme fonction de conseiller le commissaire bénéficient de cinq sessions de formation par année, à savoir trois à caractère légal et deux à caractère médical.